

MÉMOIRE

Bâtir sur l'existant : renforcer des institutions autochtones urbaines éprouvées pour maximiser les retombées publiques

Mémoire déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires
2026-2027

Présenté au **ministère des Finances du Canada**

Septembre 2026

Table des matières

Sommaire des demandes	3
Demande 1 : Assurer un financement stable et prévisible des Centres d'amitié autochtones	3
Demande 2 : Soutenir le développement du logement autochtone sous gouvernance autochtone	3
Demande 3 : Investir dans les infrastructures communautaires autochtones urbaines	3
Le Mouvement des Centres d'amitié autochtones	4
Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec	4
Les Centres d'amitié autochtones	4
Les milieux de vie communautaires	4
Le Centre de la petite enfance (CPE) du RCAAQ	5
Données sur l'autochtonie urbaine	5
Un contexte socioéconomique difficile	6
Nos demandes	6
Assurer un financement stable et prévisible des Centres d'amitié autochtones	6
Soutenir le développement du logement autochtone urbain sous gouvernance autochtone	7
Investir dans les infrastructures communautaires autochtones en milieu urbain	8
Conclusion	9
Bibliographie	10

Sommaire des demandes

Demande 1 : Assurer un financement stable et prévisible des Centres d'amitié autochtones

Que le gouvernement du Canada reconnaisse le rôle structurant des Centres d'amitié autochtones et leur accorde un financement récurrent, flexible et prévisible afin de soutenir leur mission, leur capacité organisationnelle et l'exercice d'une gouvernance autochtone en milieu urbain.

Demande 2 : Soutenir le développement du logement autochtone sous gouvernance autochtone

Que le gouvernement du Canada poursuive et accélère les investissements en logement autochtone urbain, rural et nordique, en privilégiant des mécanismes qui confient aux organisations autochtones disposant d'une expertise démontrée, d'un fort ancrage communautaire et d'une capacité organisationnelle éprouvée la conception, le développement, la gestion et l'administration des solutions de logement destinées à leurs populations.

Demande 3 : Investir dans les infrastructures communautaires autochtones urbaines

Que le gouvernement du Canada mette en place des mécanismes dédiés afin de soutenir le développement, l'agrandissement, la modernisation et la pérennisation des infrastructures communautaires autochtones en milieu urbain.

Le Mouvement des Centres d'amitié autochtones

Le Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec forme la plus vaste structure de services urbains destinés aux Autochtones. Ses principales orientations s'inscrivent dans un projet global de transformation sociale par et pour les Autochtones en milieu urbain. Il contribue ainsi à leur développement social, communautaire, économique et culturel. Le Mouvement des Centres d'amitié est composé des Centres d'amitié autochtones affiliés, du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ), de la Société immobilière du RCAAQ (SIRCAAQ) ainsi que du Centre de la petite enfance (CPE) du RCAAQ.

Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

Depuis 1976, le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) est l'association provinciale qui agit pour la défense des droits et des intérêts des Premières Nations et des Inuit en milieu urbain, tout en appuyant les Centres d'amitié autochtones affiliés. Le RCAAQ est un interlocuteur privilégié pour les instances publiques sur les questions relatives à l'autochtonie urbaine et un acteur incontournable pour assurer l'équité dans la prestation de services dédiés aux Autochtones vivant en milieu urbain. Soutenant et contribuant au développement de solutions concrètes et de politiques publiques, le RCAAQ s'efforce de mieux documenter la présence, les besoins et les réalités des Autochtones en milieu urbain par le biais de consultations, de travaux de recherche et d'évaluations. Le RCAAQ apporte un soutien institutionnel à chacun des Centres d'amitié affiliés et leurs points de service, autant dans leurs actions quotidiennes que dans leurs interactions avec leurs propres partenaires des milieux où ils sont implantés; les Centres d'amitié autochtones exercent cependant leur pleine liberté d'action, étant donné leur spécificité locale.

Les Centres d'amitié autochtones

Au Québec, 11 Centres d'amitié autochtones et trois points de service communautaires, réunis sous la bannière du RCAAQ, sont présents dans 14 villes où réside près du tiers de la population autochtone urbaine de la province. Ancrés dans les milieux qu'ils desservent, ces organismes à vocation sociale, communautaire et citoyenne accueillent des personnes autochtones de tous genres et de tous âges. Articulés autour de services intégrés et interreliés, soutenus par une approche culturellement pertinente et sécurisante, ils constituent de véritables carrefours de services de première ligne. Ils contribuent significativement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens autochtones dans les villes tout en promouvant la culture et en favorisant le rapprochement entre les peuples.

Les milieux de vie communautaires

En 2019, le RCAAQ s'est engagé dans une démarche visant l'accessibilité aux logements pour les Autochtones vivant en milieu urbain en créant la Société immobilière du RCAAQ. Cette dernière est responsable de projets d'environnements résidentiels conçus spécialement pour soutenir les étudiants autochtones (Premières Nations et Inuit) vivant en milieu urbain. Ils offrent bien plus que du logement : ce sont de véritables espaces communautaires, sécuritaires, culturellement pertinents et réfléchis pour favoriser la réussite scolaire, le mieux-être familial et l'ancrage culturel.

Chaque milieu de vie est conçu pour répondre aux réalités sociales et culturelles des Premières Nations et Inuit en ville, dans une approche respectueuse et durable. Ce concept novateur permet aux Autochtones qui poursuivent des études postsecondaires de vivre et d'apprendre aux côtés de leur famille. Pour plusieurs personnes venant de communautés éloignées, cette possibilité est difficile à trouver en ville et joue un rôle essentiel dans leur réussite scolaire.

Voici les milieux de vie opérationnels et en développement dans plusieurs villes du Québec :

- Nutshimit à Sept-Îles (2023) : 32 unités de logement;
- Waska Witcihitowin à Trois-Rivières (2023) : 42 unités de logement;
- Yahndawa' à Québec (2026): 94 unités de logement;
- Milieu de vie à Chibougamau (2026) : 16 unités de logement;
- Milieu de vie à Loretteville pour Aînés et familles (démarrage prévu en 2027) : 30 unités de logement.

Le Centre de la petite enfance (CPE) du RCAAQ

En 2024, le RCAAQ a fondé le Centre de la petite enfance du RCAAQ (CPE du RCAAQ), une initiative visant à soutenir les familles autochtones en milieu urbain. Situé au sein du milieu de vie Yahndawa', sur le campus de l'Université Laval, le CPE compte 81 places et veille à la réalisation d'une mission éducative, sociale, communautaire et culturelle qui place l'enfant et sa famille au cœur d'un environnement bienveillant et enraciné dans les cultures autochtones. Cette nouvelle institution contribue à renforcer l'offre de services destinée aux familles autochtones en milieu urbain et constitue un levier important pour favoriser la réussite éducative des enfants, soutenir les parents et promouvoir la transmission culturelle.

Données sur l'autochtonie urbaine¹

Au Québec, la population autochtone affiche des caractéristiques sociodémographiques distinctes de la population générale : les individus sont en moyenne plus jeunes, les familles sont souvent plus nombreuses et il s'agit d'une population significativement plus mobile que la population non autochtone (Lévesque et coll., 2019; RCAAQ, 2018; Gagnon et coll., 2023). La mobilité des Autochtones entre les communautés territoriales et les villes est à la fois très importante et très diversifiée. On estime présentement que plus de la moitié des Premières Nations et Inuit résident en milieu urbain (Statistique Canada, 2018 et 2021), mais des travaux de recherche ont permis de démontrer que la présence autochtone dans les villes du Québec est bien au-delà du nombre de personnes qui y résident officiellement (Gagnon et coll., 2023). En effet, de nombreuses personnes en milieu urbain sont en situation d'instabilité résidentielle, y sont simplement de passage ou y sont établies de façon temporaire pour divers motifs, dont l'accès à des soins de santé, les études, la fuite d'une situation de violence, une expérience de judiciarisation, etc. (Lévesque, 2016; RCAAQ, 2024).

Dans les dernières années, de nombreuses autres études, commissions et enquêtes se sont penchées sur l'état de santé des Autochtones en milieu urbain et sur leur relation avec les services publics de santé et de services sociaux. Toutes convergent sur des constats clairs :

- Au Québec comme dans le reste du Canada, il existe encore de grandes barrières qui limitent l'accessibilité des services publics pour les Autochtones (CERP, 2019; Kamel, 2021; RCAAQ, 2018);
- Les inégalités de santé qui touchent les Premières Nations et les Inuit sont associées aux effets néfastes du colonialisme et à leurs conséquences intergénérationnelles qui pèsent toujours sur la santé, le mode de vie et l'état global de bien-être des Autochtones, et ce, tant au niveau individuel que familial et collectif (Browne, 2021; CERP, 2019; CVR, 2015);
- En milieu urbain, les inégalités de santé qui sont observées entre la population autochtone et le reste de la population sont tout aussi présentes, et parfois même exacerbées (CERP, 2019; RCAAQ, 2018, 2022 et 2023);
- En dépit des besoins urgents, les services offerts en milieu urbain sont souvent méconnus et sous-utilisés par les Autochtones (CERP, 2019; RCAAQ, 2018);
- Les services offerts aux Autochtones dans les milieux urbains ne sont pas en adéquation avec leurs réalités, leurs besoins spécifiques et leurs cultures (CERP, 2019; RCAAQ, 2018);
- Les soins de santé et services sociaux du réseau québécois qui sont disponibles en milieu urbain ne sont pas en mesure d'offrir aux Autochtones le soutien urgent dont ils ont besoin, ce qui entraîne des conséquences graves qui pourraient et devraient être évitées (CERP, 2019; Kamel, 2021).

De plus, selon une enquête réalisée par le RCAAQ en 2025², il est possible de constater qu'en milieu urbain, les Autochtones cumulent plusieurs défis de vie :

¹ Le présent mémoire s'appuie sur les réalités observées par le Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec auprès des Premières Nations et des Inuit vivant en milieu urbain dans la province de Québec. Bien que plusieurs constats formulés puissent également trouver écho dans d'autres contextes autochtones au Canada, les données et exemples présentés concernent principalement les populations des Premières Nations et inuit du Québec.

² Les données recueillies reposent sur un échantillon de 2003 répondants autochtones consultés entre juillet 2024 et mars 2025. La méthodologie et les résultats complets sont à paraître.

- 29% des Autochtones ont déjà été en contact avec le système de justice en tant qu'accusé ou contrevenant;
- 23% des Autochtones qui ont été en contact avec le système de justice québécois ont été détenus dans un établissement de correctionnel;
- 63% des Autochtones disent avoir été victimes de racisme et de discrimination au cours de leur vie;
- 64% des Autochtones ont rencontré des obstacles à la réussite de leurs études, les plus importants obstacles étant la perte de lien avec la culture et le manque de soutien;
- La crainte du racisme ainsi que la peur du jugement lié à une identité culturelle demeurent les principales raisons qui empêchent les Autochtones d'aller chercher des services en milieu urbain.

La majorité des membres des Premières Nations et Inuit (64,1%) vivent dans les villes de manière permanente, et cette proportion continue de croître (Gagnon et coll., 2023). Cette urbanisation croissante depuis plusieurs années reflète à la fois des choix individuels et familiaux, mais aussi des dynamiques socioéconomiques qui amènent de plus en plus d'Autochtones à étudier, travailler et s'enraciner dans les centres urbains. L'accumulation des appels à l'action ainsi que la médiation d'événements dramatiques ont contribué à éveiller l'opinion publique et à rassembler un nombre grandissant d'acteurs autour de l'idée que le statu quo est intenable lorsqu'il est question des relations entre les Autochtones et les services publics au Québec.

Le contexte démographique doit être pris en compte dans l'organisation et la prestation de services ainsi que dans la question du logement chez les Autochtones au Québec. La population autochtone est jeune, de plus en plus urbaine et augmente à un plus grand rythme que les non-Autochtones. Ces dynamiques démographiques et migratoires mettent en évidence la nécessité d'adapter les services, les infrastructures et les milieux de vie, tout en développant des stratégies locales et communautaires qui répondent aux besoins propres des Premières Nations et des Inuit. Elles rappellent également l'importance de garantir un accès à des services culturellement adaptés et respectueux de leurs réalités.

Un contexte socioéconomique difficile

La conjoncture économique difficile, et les besoins grandissants qui en découlent, accentue la pression sur les populations autochtones et exacerbe davantage les écarts socioéconomiques existant entre la population québécoise et autochtone. Des investissements accrus sont nécessaires pour soutenir les services de première ligne, favoriser l'accès à un logement abordable, un déterminant social de la santé, et lutter contre la pauvreté. Conséquemment, nous relevons l'importance d'investir dans les services des Centres d'amitié autochtones, lesquels desservent quotidiennement des personnes vulnérables en quête d'un mieux-être global. Les coupes imposées par les différents paliers gouvernementaux affectent significativement les budgets, programmes et services, créant des pressions accrues sur les organismes à but non lucratif. Alors que le contexte socioéconomique accentue les vulnérabilités et que les besoins des populations autochtones en milieu urbain augmentent de façon soutenue, le Mouvement des Centres d'amitié déploie des programmes essentiels qui nécessitent un financement stable, prévisible et pérenne pour assurer leur continuité et leur impact. Cette réalité met en lumière une question fondamentale : comment soutenir durablement les institutions autochtones qui répondent déjà à ces besoins sur le terrain?

Nos demandes

Assurer un financement stable et prévisible des Centres d'amitié autochtones

Depuis plus de soixante-dix ans, les Centres d'amitié autochtones développent des solutions conçues par et pour les collectivités autochtones urbaines. Les réalités démographiques des peuples autochtones ont profondément évolué au cours des dernières décennies. Qu'ils résident actuellement sur ou hors communauté territoriale, 93 % des Autochtones au Québec ont vécu à un moment ou à un autre de leur vie en milieu urbain (RCAAQ, 2026b). Cette mobilité ne diminue en rien leurs besoins ni leurs droits; elle transforme toutefois les lieux où ces besoins doivent être rencontrés. Malgré cette réalité, plusieurs programmes fédéraux demeurent structurés selon des cadres administratifs, territoriaux ou politiques qui ne reflètent pas pleinement les parcours des personnes autochtones ni le rôle des institutions autochtones urbaines qui les accompagnent au quotidien. Les Centres d'amitié jouent un rôle essentiel pour assurer une continuité de services, de soutien et d'appartenance culturelle aux personnes autochtones vivant en

ville. Ils favorisent également l'accès à des services culturellement sécurisants et adaptés aux réalités autochtones. D'ailleurs, le récent *Portrait des Autochtones et l'accès aux services dans les villes du Québec* démontre que les Centres d'amitié obtiennent des niveaux de satisfaction, de confiance, d'accessibilité et de prise en compte des réalités autochtones supérieurs à ceux observés dans les autres secteurs de services (RCAAQ, 2026b).

Au fil de leur évolution, les Centres d'amitié sont devenus des institutions de gouvernance autochtone urbaine capables de mobiliser les collectivités, d'identifier les priorités locales, de développer des partenariats stratégiques et de mettre en œuvre des solutions adaptées aux réalités vécues par les populations qu'ils desservent. Leur action s'étend à des secteurs névralgiques tels que la culture, la santé, l'éducation, l'employabilité, le logement, la justice et le développement social.

Or, malgré ce rôle structurant, les mécanismes de financement accessibles aux Centres d'amitié demeurent principalement fondés sur des projets ponctuels ou des enveloppes sectorielles limitées dans le temps. Cette approche fragilise la capacité des organisations à planifier à long terme, à développer et maintenir une expertise spécialisée, à consolider leurs infrastructures et à répondre de manière cohérente à l'augmentation continue des besoins. Elle ne reflète ni la maturité institutionnelle du Mouvement des Centres d'amitié ni son apport essentiel au développement des collectivités autochtones en milieu urbain.

Un financement de base stable, prévisible et récurrent permettrait de reconnaître pleinement le rôle institutionnel des Centres d'amitié et d'accroître l'efficacité des investissements publics. En soutenant leur mission globale plutôt qu'une succession de projets temporaires, le gouvernement fédéral renforcerait la capacité de ces organisations à répondre aux besoins émergents, à maintenir une expertise durable et à maximiser les retombées sociales de chaque dollar investi. Le financement à la mission constitue ainsi un levier de stabilité organisationnelle, d'efficacité administrative et de rendement social au bénéfice des collectivités autochtones urbaines et des gouvernements partenaires.

Dans un contexte où le gouvernement du Canada s'est engagé à promouvoir l'autodétermination des peuples autochtones, il importe de reconnaître que cette autodétermination s'exprime également en milieu urbain. Soutenir la capacité institutionnelle des Centres d'amitié constitue un investissement durable dans une gouvernance autochtone portée par les individus eux-mêmes et un moyen efficace de maximiser les retombées des investissements fédéraux déjà consentis dans les différents secteurs d'intervention.

Le RCAAQ demande :

- 1. Que le gouvernement du Canada reconnaisse le rôle structurant des Centres d'amitié autochtones et leur accorde un financement récurrent, flexible et prévisible afin de soutenir leur mission, leur capacité organisationnelle et l'exercice d'une gouvernance autochtone en milieu urbain.**

Soutenir le développement du logement autochtone urbain sous gouvernance autochtone

L'accès à un logement adéquat demeure l'un des déterminants les plus importants du mieux-être des populations autochtones. Or, les défis d'accès au logement persistent de façon importante en milieu urbain : 13 % des Autochtones au Québec n'ont pas accès à un domicile permanent et 12 % déclarent avoir subi de la discrimination lors de la recherche d'un logement au cours des dernières années (RCAAQ, 2026b). Les besoins sont particulièrement marqués pour les familles, les étudiants, les aînés, les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être ainsi que les personnes nécessitant un accompagnement communautaire adapté à leur réalité. Comme le soulignait récemment le RCAAQ dans le cadre des consultations du ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec, les réalités autochtones en matière de logement ne peuvent être comprises uniquement sous l'angle de l'accès à une unité résidentielle. Les trajectoires sont souvent marquées par des ruptures familiales, sociales, institutionnelles et territoriales qui fragilisent l'enracinement et accentuent les risques d'instabilité résidentielle, d'itinérance cachée et d'exclusion sociale (RCAAQ, 2026a).

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a reconnu la nécessité de développer des solutions de logement destinées aux populations autochtones vivant hors réserve. Cette reconnaissance constitue une avancée importante. Toutefois, les besoins demeurent largement supérieurs aux investissements réalisés jusqu'à présent et de

nombreux obstacles continuent de limiter la capacité des organisations autochtones à concrétiser rapidement des projets.

Les investissements annoncés au cours des dernières années témoignent d'une reconnaissance croissante des besoins des Autochtones vivant hors réserve, notamment par l'entremise de la *Stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique*. Le défi consiste désormais à s'assurer que ces investissements se traduisent par des mécanismes de mise en œuvre qui reconnaissent pleinement l'expertise, la capacité de développement et la gouvernance des organisations autochtones actives en milieu urbain. Les consultations menées par le gouvernement fédéral ont d'ailleurs mis en évidence l'importance d'approches dirigées par les Autochtones ainsi que le rôle central des organisations autochtones dans l'identification des priorités, la planification et la gestion des solutions de logement destinées à leurs populations (Canada Mortgage and Housing Corporation [CMHC], 2024; CMHC, 2026).

L'enjeu ne réside donc pas uniquement dans le volume des investissements disponibles, mais également dans les mécanismes par lesquels ceux-ci sont attribués et administrés. Les organisations autochtones urbaines possèdent une connaissance approfondie des réalités locales, des trajectoires résidentielles et des besoins de leurs collectivités. Elles sont les mieux placées pour concevoir des projets qui répondent simultanément aux enjeux de logement, de sécurité culturelle, de réussite éducative, de santé et d'inclusion sociale.

Les projets portés par les organisations autochtones dépassent souvent la simple création d'unités résidentielles. Ils contribuent au développement de milieux de vie complets favorisant l'appartenance culturelle, la stabilité résidentielle, l'accès aux services, la transmission des savoirs et le renforcement du pouvoir d'agir des personnes et des familles. Comme l'a démontré l'expérience des milieux de vie développés par le Mouvement des Centres d'amitié autochtones, le « chez-soi » ne se limite pas à un espace physique. Il renvoie à un ensemble de liens, de repères, de relations et d'appartenances qui permettent aux personnes de se situer dans leur collectivité et de soutenir leur mieux-être. Dans cette perspective, investir dans le logement autochtone, c'est également investir dans des environnements favorisant la continuité des parcours, la reconstruction des liens sociaux et culturels ainsi que l'enracinement communautaire (RCAAQ, 2026a). Cette approche globale génère des retombées durables pour les populations autochtones en milieu urbain tout en réduisant la pression exercée sur d'autres systèmes publics.

Dans une perspective d'autodétermination, le gouvernement du Canada devrait privilégier des mécanismes de financement qui reconnaissent pleinement la capacité des organisations autochtones à définir leurs priorités, à planifier leur développement à long terme et à gérer elles-mêmes les investissements destinés à leurs populations. Une telle approche favoriserait une utilisation plus efficace des fonds publics tout en soutenant l'émergence et le renforcement d'une gouvernance autochtone durable en milieu urbain.

Le RCAAQ demande :

- 2. Que le gouvernement du Canada poursuive et accélère les investissements en logement autochtone urbain, rural et nordique, en privilégiant des mécanismes qui confient aux organisations autochtones disposant d'une expertise démontrée, d'un fort ancrage communautaire et d'une capacité organisationnelle éprouvée la conception, le développement, la gestion et l'administration des solutions de logement destinées à leurs populations.**

Investir dans les infrastructures communautaires autochtones en milieu urbain

Depuis plus de 70 ans, les Centres d'amitié autochtones ont développé une offre de services et de programmes répondant aux besoins croissants des Premières Nations et des Inuit vivant en milieu urbain au travers du Canada. Cette évolution s'est toutefois produite plus rapidement que celle des infrastructures nécessaires pour soutenir cette croissance.

Partout au Québec, les Centres d'amitié font face à des besoins importants en matière d'espaces communautaires, culturels, éducatifs, administratifs et de prestation de services. Dans plusieurs cas, les infrastructures existantes limitent

désormais leur capacité à répondre à la demande, à développer de nouveaux projets et à offrir des services adaptés à l'évolution des besoins de leurs populations. Les infrastructures communautaires autochtones ne constituent pas de simples bâtiments. Elles représentent des lieux de gouvernance, de transmission culturelle, de guérison, d'apprentissage et de mobilisation citoyenne. Elles permettent la mise en œuvre d'initiatives dans des domaines aussi variés que la santé, l'éducation, le logement, l'employabilité, la prévention de l'itinérance, le soutien aux familles et aux enfants.

Les Centres d'amitié ont démontré leur capacité à concevoir et à réaliser des projets novateurs répondant à des besoins complexes. Qu'il s'agisse de cliniques de santé autochtones, de milieux de vie, d'espaces culturels ou de carrefours de services, ces infrastructures génèrent des retombées qui dépassent largement leur fonction première en contribuant au mieux-être collectif, à la vitalité culturelle et au développement social des collectivités. Or, les programmes actuels demeurent souvent fragmentés, ponctuels ou insuffisamment adaptés aux réalités des organisations autochtones urbaines. Une approche plus structurante permettrait aux Centres d'amitié de planifier leur développement à long terme et de mettre en œuvre des projets intégrés répondant simultanément à plusieurs priorités gouvernementales.

Dans une perspective de réconciliation et d'autodétermination, les infrastructures communautaires autochtones doivent être reconnues comme des investissements stratégiques plutôt que comme de simples immobilisations. Soutenir leur développement, c'est renforcer la capacité des institutions autochtones urbaines à offrir des services de proximité, à mobiliser leurs communautés et à bâtir des solutions durables portées par les Autochtones eux-mêmes.

Le RCAAQ demande :

1. **Que le gouvernement du Canada mette en place des mécanismes dédiés pour soutenir le développement, l'agrandissement et la modernisation des infrastructures communautaires autochtones en milieu urbain.**

Conclusion

Les réalités des Premières Nations et des Inuit vivant en milieu urbain ont profondément évolué au cours des dernières décennies. Pourtant, les mécanismes de financement fédéraux et les structures de soutien ne suivent pas cette évolution. Les besoins demeurent importants en matière de logement, d'infrastructures communautaires et de services de proximité, alors même que les organisations autochtones urbaines assument un rôle croissant de gouvernance, de coordination et de développement au sein des collectivités qu'elles desservent.

Depuis plus de 50 ans, le Mouvement des Centres d'amitié autochtones développe des solutions concrètes, innovantes et adaptées aux réalités urbaines autochtones. Au fil de cette évolution, les Centres d'amitié sont devenus bien davantage que des fournisseurs de services : ils constituent aujourd'hui des institutions autochtones ancrées dans leurs collectivités, capables d'exercer des fonctions de gouvernance, de mobilisation, de développement et d'innovation sociale.

Le prochain budget fédéral représente une occasion de reconnaître pleinement cette réalité. **Au-delà du financement de projets ponctuels, il est maintenant temps d'investir dans la consolidation des institutions autochtones urbaines qui contribuent quotidiennement au mieux-être des personnes, des familles et des collectivités.** Un soutien accru à leur gouvernance, à leur capacité d'agir en matière de logement et au développement de leurs infrastructures permettra de renforcer des solutions déjà éprouvées et portées par les Autochtones eux-mêmes.

En soutenant les demandes présentées dans ce mémoire, le gouvernement du Canada fera le choix d'investir dans des organisations qui ont démontré leur pertinence, leur capacité d'innovation et leur contribution au développement des milieux urbains. Il contribuera également à renforcer les conditions nécessaires à l'autodétermination des peuples autochtones, tout en favorisant des collectivités plus inclusives, plus résilientes et plus prospères pour les générations à venir.

Bibliographie

Browne, A. (2021). Written submission, Quebec Coroner's public inquiry in Rapport d'enquête concernant le décès de Joyce Echaquan 2020-00275. Bureau du coroner Québec.

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics - CERP. (2019). Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : Écoute, réconciliation et progrès. Rapport final. Gouvernement du Québec.

Gagnon, Martin, Ioana Radu et Carole Lévesque. (2023). Profil démographique de la population des Premières Nations et du Peuple Inuit dans les villes du Québec 2001 à 2021. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. Institut national de la recherche scientifique, Montréal.

Kamel, G. (2021). Rapport d'enquête concernant le décès de Joyce Echaquan 2020-00275. Bureau du coroner Québec. https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Enquetes_publicques/2020-EP00275-9.pdf

Lévesque, C., Gagnon, M., Desbiens, C., Apparicio, P., Cloutier, E., & Sirois, T. (2019). Profil démographique de la population des Premières Nations et du Peuple inuit dans les villes du Québec, 2001 à 2016 (No. 201903). Montréal, QC : Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

Lévesque, C. (2016). La présence autochtone dans les villes du Québec : Tendances, enjeux et actions (Cahier ODENA no 2016-01). Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada. (2026, 24 avril). Financement du logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique : mise en œuvre de la stratégie. Gouvernement du Canada.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2022). Un nouveau sentier à tracer : Vers un accès équitable à des soins de santé en milieu urbain pour les Autochtones. Wendake : RCAAQ.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2023). Projet de loi no. 32 : Loi instaurant l'approche de la sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux. Mémoire. Wendake : RCAAQ.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2024.) Les Autochtones face à la justice et à la sécurité publique : portrait des enjeux en milieu urbain au Québec. Wendake, RCAAQ.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2026a). De la rupture à la continuité : Repenser les réponses à l'itinérance, à la santé mentale et aux dépendances en milieu urbain autochtone. Mémoire public déposé dans le cadre des Consultations nationales sur les prochaines orientations en matière de santé mentale, itinérance et dépendance. Wendake : RCAAQ.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (2026b). Portrait des Autochtones et l'accès aux services dans les villes du Québec. RCAAQ, Wendake. À paraître.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2024). Rapport « Ce que nous avons entendu » : Stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique. Gouvernement du Canada.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2026). Stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique. Gouvernement du Canada.

Statistique Canada. (2023). Données des recensements de la population 2021. Gouvernement du Canada.

POUR SITE WEB

Déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires fédérales 2026-2027, ce mémoire du RCAAQ vise à renforcer les institutions autochtones urbaines déjà bien établies. Trois demandes prioritaires sont formulées en matière de financement, de logement et d'infrastructures communautaires.

Déposé au ministère des Finances du Canada dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027, ce mémoire met en lumière le rôle essentiel des Centres d'amitié autochtones comme institutions de gouvernance, de services et de développement pour les Premières Nations et les Inuit en milieu urbain. Le RCAAQ y recommande l'instauration d'un financement stable et prévisible pour les Centres d'amitié, l'accélération des investissements en logement autochtone sous gouvernance autochtone ainsi que la mise en place de mécanismes dédiés aux infrastructures communautaires autochtones urbaines. Intitulé Bâtir sur l'existant : renforcer des institutions autochtones urbaines éprouvées pour maximiser les retombées publiques, le mémoire souligne l'importance d'investir dans des solutions déjà ancrées dans les communautés et portées par les Autochtones eux-mêmes. Il propose une approche axée sur l'autodétermination, la continuité des services et le développement durable des collectivités autochtones urbaines.